

Procès-verbal du Conseil Municipal de Cornille du 28 mai 2014.

Le Conseil Municipal de Cornille s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Stéphane DOBBELS, Maire.

Nombre de conseillers en activité : 15

Présents : 12

Excusés : 3

Procurations : 3

Votants : 15

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Marina SEGAFREDO, Erwan LE ROUX, Stéphanie MARTY BOUY, Frédéric CARAVACA, Jean-Louis CONDAMINAS, Denis GLEMIN, Didier BORDE, Stéphanie LABROUSSE, Valérie ROLDELBOS.

Procurations : de Christian CHABOT à Stéphanie LABROUSSE,
De Maurice GERBOU à Valérie ROLDELBOS,
De Corinne LAGRANGE à Stéphanie MARTY-BOUY.

Secrétaire de Séance : Stéphanie MARTY BOUY

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 /04/14.

Lecture est faite du procès-verbal.

N'ayant soulevé aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour portant sur l'octroi d'une subvention pour la réfection de la toiture de l'église.

Le Conseil accepte à l'unanimité que ce point soit évoqué.

SMDE 24 : désignation des délégués titulaires et suppléants

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de nommer deux délégués titulaires et deux suppléants au Syndicat Mixte des Eaux.

Frédéric CARAVACA et Gilles CHERON se proposent à la fonction de délégué titulaire et Valérie ROLDELBOS et Jean Louis CONDAMINAS à celle de suppléant.

Le Conseil entérine à l'unanimité les propositions de candidatures.

Recensement de la population 2014 : désignation d'un coordinateur communal

Frédéric CARAVACA se propose à la fonction de coordinateur communal.

Le Conseil valide cette proposition de candidature à l'unanimité.

Subvention pour la réfection de la toiture de l'église

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Sénateur Claude BERIT-DEBAT l'a informé qu'une subvention de 5.000 € pouvait être octroyée à la commune pour les travaux de réfection de la toiture de l'église.

Pour ce faire, un dossier complet doit être présenté avant le 15 juin prochain.

Denis GLEMIN informe le conseil qu'il a pu faire établir différents devis et qu'il travaille à finaliser la complétude du dossier (cahier des clauses techniques, compte forfaitaire, photos..).

Le montant total des travaux étant d'environ 48 000 €, le Maire souligne qu'il y aura lieu de solliciter d'autres financements et principalement le Conseil Général via le contrat d'objectif.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection sur le bâtiment de l'Eglise.

L'évaluation du montant des travaux s'établit à la somme de 44 788,23 € HT € soit 58 545,88 € TTC.

Afin d'assurer le financement de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de l'Etat dans le cadre de l'enveloppe parlementaire de Monsieur BERIT-DEBAT.

Monsieur le Maire propose le projet de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
<u>DEPENSES (TTC)</u>		
.	58 545,88 €	
<u>RECETTES</u>		
- Dotation enveloppe parlementaire		5 000,00 €
- Autofinancement		53 545,88 €
TOTAL (TTC)	58 545,88 €	58 545,88 €

Monsieur le Maire informe également qu'une demande d'aide sera demandée au titre du contrat d'objectifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par **15 voix pour** :

- ADOPTE le projet tel que présenté par Monsieur le Maire,
- ADOPTE le plan de financement projeté,
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat dans le cadre de l'enveloppe parlementaire dédiée à Monsieur BERIT-DEBAT

Site internet

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par une entreprise qui met en place des sites internet dans les petites communes, mais les coûts restent élevés.

Frédéric CARAVACA indique qu'il a commencé à prospecter.

Il est acté par le conseil à l'unanimité que la mise en place d'un site internet sera étudiée par la commission communication pour une mise en œuvre début 2015.

Schéma d'assainissement

Monsieur BOIS (bureau d'étude) doit être rencontré pour évoquer le schéma d'assainissement (en lien avec le PLU).

L'assainissement étant réalisé par les techniciens du Grand périgueux, ces derniers proposent d'être présents à ce rendez-vous.

Présence de Madame GATAULT à la réunion URBAM du 04 juin 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'étude du dossier PLU par la DDT sera reportée à la commission d'octobre 2014.

Madame GATAULT qui suit les dossiers du PLU est informée de la réunion urbanisme avec la personne en charge d'URBAM. Elle a demandé à être présente.

Aucune observation n'est soulevée.

Indexation des tarifs des services de la municipalité

Monsieur le Maire propose que seuls les tarifs des prestations cantine scolaire, goûté et garderie soient augmentés sur le coût de l'inflation (+0.7 %).

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil.

Délibération :

Comme chaque année Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des services communaux de procéder à la révision des tarifs et propose d'effectuer une augmentation de 0.7 %.

Cette augmentation s'appliquera sur les services de cantine et la garderie scolaire, les autres services restent inchangés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **DECIDE par 15 voix pour :**

D'augmenter de 0.7% les tarifs des services de la cantine et de la garderie scolaire. La mise en application de cette tarification s'effectuera pour la période du 01/09/2014 au 31/08/2015.

1 – Cantine et garderie scolaire :

Goûter du matin	4.71€
Goûter du soir	0.31 €
Cantine	QF
Cantine extérieure	4.32€
Garderie ½ mercredi	6.20€
Garderie matin et soir	1.86€
Garderie mercredi	9.17€
Garderie mercredi occasionnelle	10.17€
Garderie occasionnelle	2.44€

Il indique que le principe du Quotient Familial (QF) système qui permet de moduler les tarifs de prestations en fonction de la situation des usagers (famille et nombre d'enfants) et les ressources a été appliqué et peut être reconduit si le Conseil Municipal le souhaite.

Rappel du mode de calcul :
$$\frac{\text{revenu mensuel} + \text{prestations familiales}}{\text{Nombre de parts}}$$

QF inférieur à 700 :	2.07 €
QF entre 700 et 900 :	2.17 €
QF supérieur à 900 :	2.28 €

2 – Location d’anciens matériels de la salle communale :

La commune loue les anciens mobiliers de la salle communale (plateaux, tréteaux, tables, bancs, chaises) aux conditions suivantes :

- série composée de : 1 plateau, 2 tréteaux, 2 bancs ou 8 chaises pour un forfait de 3 euros (ce tarif s’applique dans les mêmes conditions si la personne ne prend que des tables ou des chaises)

Le Conseil municipal, à l’unanimité des voix, décide de conserver ce tarif pour la saison 2014/2015.

3 – Location de la salle communale :

CATÉGORIE	Montant location	Option vaisselle	Cautiion	Forfait ménage	Conditions particulières
- Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	300	80.00	
- Particuliers de la commune (WE)	200	30	300	80.00	
- Personnes extérieures à la commune (WE) et associations extra communales	200	30	300	80.00	
- Associations extra communales	GRATUIT 1 fois par an	PAS DE LOCATION	300	80.00	- association à but non lucratif - pour réunion publique uniquement - en semaine - le WE en fonction des disponibilités
- Particuliers (de courte durée 1 soirée ou ½ journée)	50	30	300	80.00	- en semaine - le WE en fonction des Disponibilités jours fériés remise des clés pour une courte durée à prévoir avec le secrétariat au moment de la réservation.

4 – Photocopies – Fax :

PHOTOCOPIE	Tarifs
Format A4	0.20 €
Format A4 recto verso	0.25 €
Format A3	0.25 €
Format A3 recto verso	0.30 €
FAX	Tarifs
Envoi	0.30 €
Réception	0.20 €

- de la gratuité de ces pièces pour :
 - les dossiers de recherche d'emploi ;
 - les dossiers d'action sociale.

5 – Concessions au cimetière communal, au jardin du souvenir et au Columbarium

Concessions au cimetière communal :

- de conserver le type de concession perpétuelle ;
- d'appliquer les tarifs suivants :
 - Concession de 6.84 m2 : 200 € (hors frais d'enregistrement)
 - (pour 4 places)
 - Concession de 3.42 m2 : 100 € (hors frais d'enregistrement)
 (pour 2 places)

Concession au Jardin du Souvenir et Columbarium

CASE COLUMBARIUM	DURÉE	MONTANT
Concession Initiale	15 ans	300 €
	30 ans	450 €
	50 ans	600 €
Plaque de fermeture vierge		50 €
Déplacement d'une urne : Ouverture ou Fermeture		20 €
Dispersion des cendres		20 €

La mise en application de l'ensemble des tarifs de cette délibération est fixée au 01 septembre 2014. Une réévaluation sera réalisée chaque année à la même période.

Questions diverses :

1/ Monsieur le Maire indique, pour ce qui concerne la voirie, que les entreprises Bonnefond et Eurovia ont adressé des devis dont les montants sont très en dessus de ceux envisagés. Il est noté que la Commission en charge de ce dossier doit poursuivre le travail engagé.

2/ Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur SAUTONIE, DGA au Conseil Général, a proposé d'inscrire au rang des subventions « amendes de police », une dépense relative à la réfection de la voirie identifiée comme zones dangereuses. Le montant peut varier de 5.000 € à 10.000 € selon l'importance des travaux.

3/ Monsieur le Maire indique qu'à l'occasion de la commémoration des fusillés du 12 juin 1944, une gerbe de fleurs sera offerte par la commune, ainsi qu'un rafraichissement au restaurant des Piles dont le coût sera partagé avec la municipalité d'Antonne.

4/ Monsieur le Maire informe le Conseil que le Tour du Limousin passera à Cornille le 20/08. Gilbert JEGOU propose d'être le coordonnateur du Tour. Monsieur le Maire souhaite qu'il soit demandé aux associations communales de mobiliser des bénévoles pour aider à l'organisation (signaleurs...).

5/ Monsieur le Maire informe les membres de la commission affaires scolaires que le Conseil d'école est prévu le 3 juin à 17h30.

6/ Monsieur le Maire évoque le remplacement de la cantinière par Mme LEDOUX.

7/ Monsieur le Maire fait part au Conseil de la problématique du secrétariat de mairie : le travail de secrétariat étant assuré par deux agents, l'un des deux étant en arrêt depuis plusieurs mois, et dans l'incertitude de son retour, Monsieur le Maire propose de faire appel au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale pour lancer un appel à candidature afin de pallier l'absence d'une des deux secrétaires. Après un long débat sur l'opportunité de procéder au remplacement, il est finalement décidé à l'unanimité de le valider.

8/ Monsieur le Maire indique que la mairie a reçu trois devis pour le remplacement du portail de la maison des Piles. Sur les trois devis, c'est celui de l'entreprise Allo MNC qui est retenu à l'unanimité (rapport prestation / prix), pour un montant TTC de 1 177.20 €

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance à 22h35.
